

**COMMUNE  
D'ACHENHEIM**



67204

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2008

Présents : tous les membres

Sauf : M. Julien RIEHL, excusé

Restructuration salle polyvalente avenant :

Le Conseil municipal approuve l'avenant concernant la restructuration et l'extension de la salle polyvalente présenté par l'architecte :

- Entreprise SCHWEIZER- Sanitaire – moins 3581.60 euros H.T.

Autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Approuvée à l'unanimité.

Extension du cimetière

Après exposé de Monsieur le Maire,

- le Conseil Municipal décide de l'agrandissement du cimetière communal
- De mettre le projet à l'étude
- d'engager les démarches en vue de la mise en œuvre de la procédure d'agrandissement
- de demander les subventions

Approuvée à l'unanimité.

Annulation de l'arrêté de stationnement rues La Fontaine et Albert Schweitzer

Le Conseil Municipal décide l'annulation de l'arrêté municipal du 15 octobre 2007 – réglementation du stationnement dans l'agglomération des voies communales rues Jean de la Fontaine , Albert Schweitzer

Constitution de la commission communale des Impôts directs

Le conseil Municipal propose les membres suivants à la commission communale des impôts directs : Titulaires

BRAUN Pierre  
EHRET Alain  
HUMMEL Jean-Luc

Suppléants

BEBON Eric  
BERNHARD Marcel  
BILGER Marcel

.../...

LEIPP Raymond	CARRIERI Francesco
LIENHARD François	GANGLOFF Antoine
LIENHARD Hubert	GILLERON Pierre
MARTIN Bernard	HECKER André
MATHIS Raymond	KIENTZ Jean-Claude
POIRIER Danièle	MATZINGER Florent
SATTLER André	MESSMER Astrid
SCHWEIZTER Raymond	MULLER François
WURTZ Bernard	RAPP Joseph
ZANIER Roland	SCHWEIZER Jean-Pierre
BERNHARD André-Breuschwickersheim	GROSSKOST Alain-Ittenheim
DIEMERT Alfred –Breuschwickersheim	KOERCKEL Jacques – Handschuheim
MORITZ Daniel-Breuschwickersheim	SEEMANN André-Oberschaeffolsheim

Approuvée à l'unanimité.

#### Désignation des membres extérieurs du CCAS

Le Conseil Municipal propose les membres extérieurs du CCAS de la Commune les personnes suivantes :

Nombres de membres : 6

- 1 représentant des associations qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions : M. WOLFER Jean-Luc
  - 1 représentant des associations familiales désigné par l'UDAF : Mme MISCHLER Marie-Louise
  - 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département : M. MULLER Paul
  - 1 représentant des associations de personnes handicapés du département : Mme HERAULT Michèle
- Autres membres
- Mme Céline TRANCHETTI – Infirmière
  - Melle Anne ANKENMANN

Approuvée à l'unanimité.

#### Achat de mobilier urbain

Le Conseil Municipal décide l'achat de bacs à fleurs pour un montant de 3950.00 euros H.T. chez l'entreprise VIOLA et Fils à ACHENHEIM.

Approuvée à l'unanimité.

. Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, la création d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe en qualité de non titulaire saisonnier pour une durée de 3 mois.

Les attributions consisteront à un besoin occasionnel pour l'entretien des espaces verts.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 281 indice majoré 288

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin occasionnel.

Les crédits étant prévus au BP 2008.

Approuvée à l'unanimité.

Création d'un emploi d'agent non titulaire remplissant les fonctions d'accompagnateur d'enfants à temps non complet :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, la création d'un emploi d'agent non titulaire remplissant les fonctions d'accompagnateur d'enfants.

Les attributions consisteront à la traversée des enfants se rendant à l'école primaire et maternelle au passage piéton .

La durée hebdomadaire de service est fixée à 12/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 281 , indice majorée 288

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

Recrutement d'un agent contractuel lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

Approuvée à l'unanimité.

Création d'un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe non titulaire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, la création d'un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet en qualité de non titulaire.

Les attributions consisteront à un besoin saisonnier pour l'accueil de la mairie pour une durée de 6 mois.

La dure hebdomadaire de service est fixée à 15/35<sup>ème</sup>.

La rémunération se fera sur la base de l'indie brut 314 majoré 303

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin occasionnel.

Approuvée à l'unanimité.

#### Subventions

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 2300.00 Euros au FSE HANDBALL ACHENHEIM pour l'année 2008.

Les crédits étant inscrits au BP 2008

Approuvée à l'unanimité.

#### Tirage au sort de la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2009

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de la liste préparatoire des jurys d'assises pour 2009 :

#### Honorariat Maire – Adjoint

Le Maire propose de solliciter auprès de M. le Préfet du Bas-Rhin la distinction de Maire honoraire et d'adjoints honoraires pour :

- M. Roger VIOLA : Conseiller Municipal du 13.03.1977 au 20.10.1980 – Adjoint au Maire du 20.10.1980 au 17.06.1995 et Maire du 17.06.1995 au 22.03.2008
- M. François LIENHARD : Conseiller Municipal du 13.03.1977 au 17.06.1995 et Adjoint au Maire du 17.06.1995 au 22.03.2008
- Monsieur Michel BOIZOT : Conseiller Municipal du 12.03.1989 au 17.06.1995 et Adjoint au Maire du 17.03.1995 au 22.03.2008

Approuvée à l'unanimité

#### Compte-rendu des commissions communales

Chaque adjoint rend compte au Conseil Municipal des réunions de leur commission respective.

#### Compte-rendu de la communauté de communes « Les châteaux »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions de la Communauté de Communes « Les Châteaux »